

Le Test de Connaissance du Français (TCF) Tout Public

Destiné à tout public non francophone souhaitant faire évaluer ses connaissances en français pour des raisons professionnelles, personnelles ou d'études, le **TCF** est composé de :

- 3 épreuves obligatoires
- 2 épreuves facultatives

3 épreuves obligatoires

Durée : environ 1h25

- compréhension orale : 25 mn
- maîtrise des structures : 20 mn
- compréhension écrite : 40 mn

2 épreuves facultatives

Durée : 1h12

- expression écrite : 1h
- expression orale : 12 mn

Nouvelles règlementations concernant le passage au TCF tout public.

Les candidats à l'expression orale seront invités à fournir une photo d'identité.